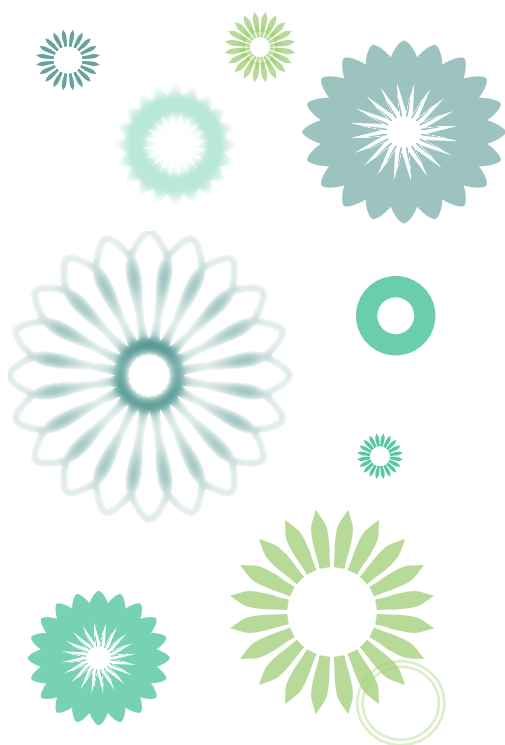




JUSTICE EN LANGUES OFFICIELLES – LE BULLETIN

ACCÈS · SERVICES · COMMUNAUTÉS · FORMATION

N° 06 | SEPTEMBRE 2012



MOT DE BIENVENUE

Depuis plusieurs années, le ministère de la Justice du Canada contribue concrètement à la promotion de la dualité linguistique canadienne en collaborant avec différents partenaires afin d'améliorer l'accès aux services de justice dans les deux langues officielles. Dans cette perspective, le Ministère encourage les efforts déployés par différents partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'offrir aux intervenants de l'appareil judiciaire et aux personnes intéressées par des carrières dans le domaine de la justice, des activités intensives et des activités régulières de formation et de perfectionnement en terminologie juridique.

Ce numéro présente un portrait des idées novatrices qui ont été élaborées par nos partenaires et qui contribuent de manière positive et concrète à améliorer l'accès à la justice. À la lecture de ce numéro, on constatera que les efforts consentis ciblent également une offre de services directs à la population canadienne.

Le Ministère entend promouvoir et renforcer les efforts de formation des intervenants de l'appareil judiciaire afin que ceux-ci puissent servir les Canadiens dans la langue officielle de leur choix. Des efforts seront également déployés, dans les mois à venir, afin de promouvoir une plus grande utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le but d'optimiser le rendement des activités de formation, en plus de joindre un maximum d'intervenants du domaine de la justice offrant des services aux minorités francophones et anglophones du Canada, et ce, sans égard à leur positionnement géographique.

Nous profitons de l'occasion pour remercier Josée Ménard, étudiante au Programme de common law en français à l'Université d'Ottawa, et Ellyce Wright, étudiante au doctorat en sociologie à l'Université McGill, pour leur contribution à la rédaction de ce numéro.

Bonne lecture !

L'équipe JELO



DANS CE NUMÉRO

La formation : Agir pour l'avenir

Page 2

Capsule 41

Page 3

Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

Page 4

Activités à souligner

Page 4

Venez visiter notre site internet à l'adresse suivante :
<http://canada.justice.gc.ca/fr/pi/franc/index.html>



LA FORMATION : AGIR POUR L'AVENIR

Pourquoi le ministère de la Justice du Canada parle-t-il régulièrement de formation en langues officielles dans le domaine de la justice ? Le domaine de la justice, bien que traditionnellement considéré comme s'adressant surtout aux juges et aux avocats, est d'abord et avant tout un secteur de services à la population canadienne nécessitant plusieurs niveaux d'interaction. À titre d'exemple, en droit pénal, les intervenants sont nombreux et entrent en jeu en fonction des différentes étapes d'un procès : les services policiers sont sollicités à l'étape de l'accusation et de la détention; les juges, les avocats, les greffiers, les commis, les sténographes, les interprètes et les huissiers interviennent dans le processus judiciaire; et les services correctionnels et les agents de probation interviennent à l'étape de la détention ou de l'incarcération et des suivis.

Les données du Recensement de 2006 indiquent qu'un nombre total de 128 050¹ intervenants travaillent dans le domaine de la justice, dont 31,4 p. 100 ont déclaré avoir la capacité de soutenir une conversation dans les deux langues officielles. Or, il y a une différence de taille entre la capacité de soutenir une conversation dans sa langue seconde et la capacité d'offrir des services de justice dans les deux langues officielles. Le domaine de la justice est un domaine complexe et technique et les intervenants doivent être en mesure d'utiliser et de maîtriser le vocabulaire juridique dans son application pratique.

Les efforts dans le domaine de la formation ciblent spécifiquement la terminologie juridique nécessaire pour contribuer concrètement à l'amélioration de la capacité du système de justice d'offrir des services dans les deux langues officielles. Soucieux du respect des compétences partagées avec les provinces et les territoires dans le domaine de l'administration de la justice, les efforts du Ministère ont surtout été déployés dans le domaine du droit pénal. En effet, les articles 530 à 533.1 du *Code criminel* reconnaissent le droit d'un accusé de subir un procès dans la langue officielle de son choix, ce qui requiert un accès à des tribunaux de juridiction pénale institutionnellement bilingues. Cela nécessite une offre active de services dans les deux langues officielles sans que le public ait à prendre des mesures additionnelles. Des efforts sont également déployés dans d'autres domaines afin de permettre un perfectionnement du vocabulaire juridique, notamment en droit de la famille. En ce sens, la formation en terminologie

juridique donne l'occasion aux intervenants du système judiciaire d'apprendre et de maîtriser le discours juridique dans les deux langues officielles afin de mieux servir le public.

En plus des activités de formation en cours d'emploi offertes aux intervenants travaillant déjà dans le domaine de la justice, le Ministère a élargi ses horizons pour inclure la formation des personnes manifestant un intérêt pour les carrières en droit. En réponse à la première piste stratégique élaborée dans *l'Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice*, laquelle invitait les facultés de droit en milieu majoritaire à jouer un plus grand rôle dans la formation linguistique des étudiants, trois universités canadiennes ont élaboré des projets de formation visant spécifiquement la pratique du droit en français.

Grâce au *Programme prédroit pour les étudiants immigrants admis à la Faculté de droit*, élaboré par le Programme de common law en français de l'Université d'Ottawa, les nouveaux immigrants francophones ou francophiles peuvent participer à un programme d'adaptation au système juridique et politique canadien ainsi qu'aux réalités socio-économiques et universitaires du Canada. Outre la possibilité d'acquérir une formation juridique en français, ce projet contribue à l'amélioration de l'offre de services en français tout en augmentant les chances de réussite des étudiants.



Le Programme de renforcement de la capacité de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba d'offrir aux étudiants en droit une formation en français offre des cours obligatoires et facultatifs en français qui visent la maîtrise du vocabulaire juridique par les étudiants. Ce projet a nécessité un partenariat avec le Centre canadien de français juridique et l'Association des juristes d'expression française du Manitoba pour le développement d'outils pédagogiques. En plus de sensibiliser les étudiants bilingues et francophones à l'existence des droits linguistiques, ce projet leur donne la possibilité d'apprendre et d'utiliser la terminologie juridique dès leur première année en droit.

Le campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta a mis sur pied *l'Initiative de formation pour l'amélioration de l'accès à la justice en Alberta*, un programme à multiples facettes offrant à la fois un cours universitaire sur le système de justice au Canada et les carrières dans le domaine de la justice et une certification pour la formation linguistique. Le projet envisage aussi, pour les professionnels œuvrant déjà

¹ Les données compilées comprennent les catégories suivantes de professionnels : juges, juges de paix, avocats, commis et greffiers, huissiers et shérifs, techniciens et agents de probation au Canada. Recensement de Statistique Canada (2006).

dans le domaine de la justice et travaillant majoritairement en anglais, l'offre d'un cours visant le maintien et le développement des acquis dans la langue française. Le campus St-Jean travaille en partenariat avec le Barreau de l'Alberta et la Faculté de droit de l'Université de l'Alberta afin d'offrir aux avocats de la défense des occasions de développer leurs capacités juridiques en français. Finalement, ce projet comporte une composante très intéressante, soit l'élaboration d'un centre de justice de proximité offrant des informations juridiques, des services de soutien et d'orientation aux Canadiens et aux Canadiennes.

Grâce aux propositions innovatrices de ses nombreux partenaires, le Ministère contribue à faire évoluer le type d'activités offertes ainsi que le nombre et la fréquence des

possibilités de formation. Ainsi, à la liste des activités de formation offertes aux intervenants du système de justice, on peut désormais ajouter les intervenants futurs que sont les étudiants en droit. Ces projets répondent non seulement aux objectifs de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013: Agir pour l'avenir*, mais ils répondent aussi aux besoins des communautés linguistiques francophones en situation minoritaire de recevoir une formation en français. Les activités de formation permettent aux apprenants de passer des connaissances linguistiques de base à la maîtrise du discours juridique dans les deux langues officielles.



CAPSULE 41

Michèle Vincent, coordonnatrice de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* pour le ministère de la Justice du Canada en Alberta.

Notes biographiques



Michèle a été admise au Barreau en 1994 après avoir complété un baccalauréat en arts à l'Université de l'Alberta et un baccalauréat en droit à l'Université de Moncton. Après un début de carrière en litige en cabinet privé, Michèle a travaillé comme avocate pour le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, après quoi elle s'est jointe au ministère de la Justice du Canada en 2001. Elle travaille actuelle-

ment comme avocate au sein du Contentieux des affaires civiles et des services de consultation au bureau d'Edmonton de la région des Prairies.

Le rôle de coordonnatrice

Active depuis plusieurs années au sein de la communauté francophone en Alberta, Michèle occupe le rôle de coordonnatrice ministérielle de l'article 41 depuis 2009. À ce titre, les principales responsabilités de Michèle sont d'entretenir des liens avec les représentants d'organismes issus de la communauté francophone de l'Alberta. Elle participe donc régulièrement aux activités de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta et de l'Association canadienne-française de l'Alberta, où elle profite de l'occasion pour faire connaître les programmes et initiatives du Ministère.

Le saviez-vous?

Fille d'une mère unilingue francophone, Michèle a fait ses études primaires et secondaires dans les écoles anglophones de l'Alberta puisque, à cette époque, les Francophones n'avaient pas accès à des écoles francophones et les écoles d'immersion étaient seulement disponibles dans certaines villes. Pour conserver sa langue maternelle, Michèle a choisi de faire ses études universitaires en français au campus St-Jean de l'Université de l'Alberta pour ses études en art ainsi qu'à l'Université de Moncton pour ses études en droit. Elle est fière du fait que ses trois enfants peuvent recevoir une éducation en français et vivre en français dans un milieu majoritairement anglophone.

Coordonnées ?

Vous avez des questions au sujet de la mise en œuvre de l'article 41 en Alberta ou vous souhaitez inviter Michèle à participer à une activité? N'hésitez pas à communiquer avec elle!

Michèle Vincent

Téléphone : 780-495-4071

Courriel : michele.vincent@justice.gc.ca



LE FONDS D'APPUI À L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles permet au ministère de la Justice du Canada de financer plusieurs initiatives et projets qui répondent aux besoins des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

Centre de justice de proximité à Ottawa

Cette initiative de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) vise l'intégration d'un centre de justice au sein d'un Centre multiservice offrant des services directs à la communauté francophone d'Ottawa. Le centre de justice aura comme mission de promouvoir l'accès à la justice en offrant des services d'information juridique, de soutien et d'orientation aux résidents francophones de la ville d'Ottawa, afin de leur permettre de mieux comprendre les problèmes de nature juridique et d'y faire face. La mise sur pied de ce centre repose sur un partenariat avec plusieurs organismes francophones d'Ottawa, notamment des centres communautaires pour aînés, des centres de soins et un centre hospitalier.

ACTIVITÉS À SOULIGNER

Institut de développement professionnel en langue française

L'Institut de développement professionnel en langue française offre une séance de formation linguistique aux professionnels du système de justice qui ont la responsabilité de fournir des services en français conformément au *Code criminel* du Canada.

DATE : 22 au 26 octobre 2012

LIEU : Toronto (Ontario)

RENSEIGNEMENTS : mirjeta.dhamo@ontario.ca

Centre canadien de français juridique

Vous pouvez dès maintenant consulter le calendrier 2012-2013 des formations.

RENSEIGNEMENTS : www.ccfjinc.ca

Les droits des minorités linguistiques francophones en Alberta

Dans ce projet intitulé *Official Language Rights Project*, le Legal Resource Centre de l'Alberta propose de concevoir différents outils d'information, en français et en anglais, afin de sensibiliser la communauté anglophone aux droits linguistiques des minorités francophones. Ces ressources, en format papier et électronique, seront disponibles dans les bibliothèques, les centres communautaires, les centres culturels, les centres pour aînés et les écoles. Le projet comporte également l'élaboration et le développement de trousseaux d'information adaptés pour le grand public et les clientèles scolaires.

Justice en français aussi pour s'intégrer ici

Une série d'ateliers sur l'accès à la justice en droit criminel et sur les droits linguistiques a été élaborée pour les populations immigrantes francophones de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario.

DATES : 3 novembre 2012 (Ottawa), 10 novembre 2012 (Edmonton), 17 novembre 2012 (Winnipeg) et 1^{er} décembre 2012 (Toronto)

RENSEIGNEMENTS : fatoumata@passerelle-ide.com

